

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 septembre 2014

## ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 631

présenté par  
Mme Pinville

-----

**ARTICLE 32**

I. – Supprimer l’alinéa 1.

II. – En conséquence, à l’alinéa 2, substituer aux mots :

« jusqu’au terme de la durée mentionnée au premier alinéa du présent article »

les mots :

« jusqu’à leur terme ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose de prendre en compte dans des délais plus rapides les enseignements des expérimentations en cours sur des modèles d’organisation et de financement des services d’aide et d’accompagnement à domicile. Il réduit en conséquence le délai de remise par le Gouvernement au Parlement du rapport d’évaluation de ces expérimentations.